



**ANNE GENETET**

# « L'école doit jouer un rôle essentiel »

**ENTRETIEN** Éducation à la vie affective et sexuelle, protection des enseignants, groupes de besoins, brevet des collèges... La ministre de l'Éducation nationale revient sur les principaux sujets de l'actualité scolaire

## INTERVIEW

**Vous avez affirmé sur Europe 1, le 19 novembre dernier, que le programme d'éducation à la sexualité en cours d'élaboration ne faisait aucune référence à la théorie du genre. La version consultée récemment par le JDD contient cependant de nombreuses allusions à cette notion...**

Le programme était déjà construit à mon arrivée. Je l'ai lu en détail et j'y ai apporté mes remarques, ce qui a conduit à des modifications. Conformément au Code de l'éducation, ce programme intègre l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle adaptée à chaque âge. Dès le collège, il aborde les relations à soi-même, aux autres et à la société, incluant respect, consentement et compréhension des notions de fille et garçon. Pour les plus jeunes, l'accent est mis sur la vie affective et relationnelle. Avec l'âge, les thèmes s'élargissent à des enjeux comme la prévention des maladies sexuellement transmissibles. L'éducation relationnelle a également pour ambition de lutter contre la consommation préoccupante d'images pornographiques chez les jeunes.

**Des modifications vont-elles être apportées d'ici au 5 décembre, date de la présentation de ce programme au Conseil supérieur de l'éducation ?**

Le CSE se tiendra courant décembre. Nous avons déjà consulté les organisations syndicales qui nous ont donné un avis consultatif. Nous allons poursuivre les consultations. Ce processus est volontairement long pour permettre un débat approfondi, afin d'atteindre l'objectif : offrir aux jeunes les outils pour comprendre les relations sociales, lutter contre les violences faites aux femmes et sensibiliser à la sexualité. Par exemple, la question de l'âge approprié pour aborder des sujets comme la contraception reste à débattre, notamment à l'aune de pubertés de plus en plus précoces.

**Des spécialistes de la petite enfance seront-ils également consultés ?**

Oui, des psychologues, des pédiatres et des pédopsychiatres ont été consultés. J'ai personnellement veillé à ce que les notions soient introduites de manière appropriée, en tenant compte des capacités de compréhension des enfants.

**Quelle place ce futur programme réserve-t-il aux parents, reconnus par le Code civil comme les premiers éducateurs de leurs enfants ?**

L'immense majorité des parents, quel que soit leur milieu, n'aborde pas ces sujets avec leurs enfants. En tant que médecin, j'ai souvent constaté que de nombreux jeunes manquaient totalement d'informations. Dans ce contexte, l'école doit jouer un rôle essentiel. Le programme sera disponible sur Éduscol, permettant aux parents d'y accéder. Il est également important de prévoir des espaces de dialogue. Je souhaite qu'un contenu adapté à chaque âge soit accessible directement dans les établissements scolaires, permettant aux élèves de trouver des réponses à leurs questions à tout moment.

**Une récente enquête du Syndicat de la famille, constatée par huissier, a exposé des contenus inadéquats d'éducation sexuelle dans des manuels scolaires et des sites agréés par l'Éducation nationale. Allez-vous prendre des mesures afin de supprimer ces contenus ?**

Je n'ai pas connaissance de ces contenus et vais me renseigner.

**L'auteur des menaces de mort proférées à l'encontre du proviseur du lycée Maurice-Ravel à Paris a été condamné à une amende de 600 euros et à un stage de citoyenneté. Sur Europe 1, vous avez jugé que c'était « un coup porté à l'Éducation nationale ». Envisagez-vous de demander une réforme législative pour durcir les peines en cas de violences verbales ou menaces visant le personnel éducatif ?**

Je tiens d'abord à exprimer mon soutien au proviseur et à toute la communauté éducative. Les juges doivent comprendre que leurs décisions envoient un message important à la société. Nos professeurs et chefs d'établissement méritent le soutien de toute la nation. Je rappelle toutefois que le procureur avait initialement requis une peine plus ferme d'un an de prison avec sursis et a fait appel de la décision. Laissons l'appel suivre son cours.

**Quels dispositifs concrets allez-vous mettre en place pour protéger les chefs d'établissement et enseignants confrontés à de telles menaces ?**

D'abord, en cas de menace, agression ou attaque, je les encourage à en parler. Désormais, ils bénéficient d'une protection fonctionnelle systématique qui leur garantit une assistance juridique, matérielle et, dès que cela est nécessaire, ils peuvent bénéficier d'une protection policière. Des équipes mobiles peuvent intervenir pour garantir la sécurité et la protection des établissements scolaires. Par ailleurs, un professeur contesté dans son enseignement de la laïcité peut faire appel à un référent académique formé pour le conseiller, le soutenir et, si besoin, assister à ses cours pour l'accompagner dans ses missions.

**Quelles mesures concrètes contribuant à rétablir l'autorité à l'école allez-vous mettre en place ?**

L'autorité du personnel éducatif est un enjeu clé touchant tous les établissements, y compris les écoles primaires. Mon objectif est de le restaurer pleinement. J'y travaille avec la communauté éducative et des chercheurs, pour proposer un plan d'action adapté. Ce chantier inclut également une réflexion sur les infractions scolaires : leur définition, les sanctions appropriées, et le suivi des élèves en cas d'exclusion définitive, afin d'éviter leur marginalisation.

**Envisagez-vous des sanctions pour les « parents démissionnaires » ?**

En effet, les contestations proviennent parfois des parents, et il est crucial de les responsabiliser, bien que cela soit complexe. Prenons l'exemple de l'usage des téléphones portables : si la loi interdit l'usage du téléphone portable à l'école pendant les cours et les temps de récréation, cette démarche doit être soutenue par un message clair aux parents pour qu'ils encadrent cette pratique à la maison et contribuent au respect de la loi dans l'enceinte de l'école. L'école a besoin



de l'implication de tous les parents.

**Où en est-on de cette interdiction ?**

Certains établissements l'appliquent, mais d'autres peinent. Pour y remédier, il est indispensable d'allouer davantage de surveillants pour rappeler les règles et sanctionner si nécessaire. Ma consigne aux chefs d'établissement est claire : tout mettre en œuvre pour assurer le respect de l'interdiction des portables déjà établie depuis 2018 dans la loi.

**Comment comptez-vous concrètement sécuriser les établissements scolaires ? En avez-vous les moyens financiers ?**

Un établissement scolaire doit concilier ouverture sur le monde et protection contre les intrusions. Certains rencontrent des problèmes très graves, comme des tirs de carabine signalés sur leurs façades [le collège Mallarmé à Marseille, NDLR]. Pour y remédier, 150 postes de conseiller principal d'éducation et 600 postes d'assistant d'éducation seront créés en 2025. L'an dernier, 500 établissements avaient été identifiés comme prioritaires. À ce jour, 400 ont été équipés de caméras, portiques, alarmes anti-intrusion. Grâce à un budget de plus de 4 millions d'euros, en collaboration avec les collectivités locales, je vais en sécuriser 600 supplémentaires en 2025, portant le total des établissements sécurisés à 1 000.

**La notion de laïcité passe mal auprès de certains élèves et de leurs parents. Comment comptez-vous sortir de ce dialogue de sourds ?**

Tous les élèves ne remettent pas en cause la laïcité. Mais il est vrai que certains professeurs, y compris dans des disciplines moins attendues comme les mathématiques ou le sport, ressentent le besoin de formations renforcées et d'outils face à des contestations croissantes. Nous avons mis en place un programme obligatoire de formation sur cinq ans, des référents laïcité dans chaque aca-

démie, et des formateurs dédiés. Je souhaite en outre que cette formation continue après ce cycle de cinq ans et qu'elle soit proposée dans la formation initiale des professeurs.

**Un sondage Ifop de 2023 révèle que cette notion est également mal perçue par certains jeunes enseignants...**

L'école doit développer l'esprit critique et l'art du débat, y compris chez les professeurs, confrontés parfois au modèle anglo-saxon, très différent de notre laïcité. Il est essentiel de leur offrir des espaces pour échanger et obtenir des réponses à leurs interrogations. Les référents laïcité, véritables soutiens, doivent être à leurs côtés.

**La défense de la laïcité passe-t-elle nécessairement par la caricature des religions ?**

Il est important de distinguer deux aspects. D'une part, les enjeux de laïcité, pour lesquels divers outils pédagogiques peuvent être utilisés, y compris des caricatures, sans obligation. D'autre part, la liberté d'expression, qui doit également être enseignée et expliquée. En France, dans le cadre de notre laïcité, critiquer une religion n'est pas un délit, et le blasphème n'est pas condamné par la loi. Il est crucial de faire comprendre cela aux élèves, car céder sur ces principes reviendrait à laisser triompher l'obscurantisme.

**Que répondez-vous aux syndicats d'enseignants qui estiment que les groupes de niveaux sont peu efficaces, stigmatisent les élèves en difficulté et nécessitent de gros moyens ?**

Les groupes de besoins ont été mis en place à la rentrée en sixième et en cinquième. L'évaluation des organisations retenues par les établissements nous permettra d'en mesurer les effets. Les premiers retours sont prometteurs. En fin de collège, 30 % des élèves ne maîtrisent pas les fondamentaux ; il est urgent d'intervenir. Les professeurs adaptent ces groupes en fonction de leurs besoins et observent un meilleur suivi individuel, et les élèves bénéficient d'une attention accrue. L'objectif est double : accompagner tous les élèves et élever le niveau général. Une mission d'évaluation

pour les groupes en sixième et en cinquième est en cours ; des premiers résultats en mars et des bilans en juin sont attendus.

**Quelles mesures prendrez-vous si le Conseil d'État annule l'arrêté relatif aux groupes de besoins ?**

La mise en place de ces groupes nécessite un cadre juridique approprié. S'il se confirmait que l'arrêté utilisé n'était pas le bon véhicule, un décret serait publié très prochainement pour concrétiser les mesures annoncées pour les classes de quatrième et de troisième.

**Le brevet des collèges, désormais obligatoire pour entrer en seconde, soulève des questions : où iront les élèves non admis ? Les places en CAP sont-elles suffisantes ?**

Je rappelle tout d'abord que cette mesure vise à élever le niveau de tous nos élèves, et je veux rappeler quelques chiffres : ce sont 120 000 élèves qui n'ont pas obtenu leur brevet l'année passée. À la place, ils pourront choisir une voie adaptée, par exemple en CAP, ou intégrer une classe prépa-seconde, expérimentée dans chaque département, avec des effectifs réduits. Ces classes permettent de réussir un lycée en quatre ans plutôt que d'échouer en trois. Le nombre de places en CAP sera ajusté en fonction des besoins des élèves et des filières, dans une dynamique évolutive et concertée. Les CAP, en tant que voies professionnalisantes, sont constamment adaptés aux besoins des différentes filières professionnelles. Ce travail se fait en collaboration avec les collectivités locales, les régions, responsables de l'information sur les métiers, et les entreprises, qui expriment leurs besoins. ●

PROPOS RECUEILLIS  
PAR ÉLISABETH CAILLEMER

**L'école doit  
développer l'esprit  
critique et  
l'art du débat**



La ministre de l'Éducation, **Anne Genetet**, a reçu le JDD dans son bureau de la ruede Grenelle, jeudi.

ANTHONY QUITTOT





ANTHONY QUITTOT

